

340



FRANCE. — XVII^E SIÈCLE

COSTUMES DE LA NOBLESSE 1646-1670. — LES ROIS DE LA MODE.

1	2	3	4	5
6		7		8

N^{os} 1 et 5.

Gentilshommes de la suite de la maréchale de Guébriant.

N^o 2.

Page de cette même dame.

N^o 3.

Renée du Bec-Crespin, maréchale de Guébriant.

N^o 4.

Anne Budes, damoiselle de Guébriant.

N^{os} 6 et 8.

Louis XIV, en 1660 et en 1670.

N^o 7.

Marie-Thérèse d'Autriche, sa femme, en 1660.

La maréchale de Guébriant, veuve en 1643, fut nommée ambassadrice extraordinaire auprès du roi de Pologne en 1645. C'était la première fois, en France, que, sans le devoir à son mari, une femme portait ce titre. La maréchale était de passage à Venise en 1646, époque où fut peinte pour M. de Caumartin, conseiller d'État et intendant des Finances, la vue de la place Saint-Marc où cette dame et sa nièce figuraient avec leur brillante suite.

Vingt ans après que Monsieur le duc de Bellegarde, grand écuyer de France, *Monsieur le Grand*, comme on disait par abréviation usuelle, donnait le ton à la cour et à son roi lui-même, « servant de miroir et de vertueux modèle à pied et à cheval à tous les plus propres et curieux chevaliers, » selon Pluvinel, c'est-à-dire en 1644, 1645 et 1646, tout était à la Montauron, puis tout fut à la Candale. Candale, dont le cardinal de Retz a dit « qu'il n'eut rien de grand que les canons, » fut le dernier des lions, ainsi que les Anglais appellent ceux qui exercent ce genre d'autorité sur la mode; mais dès 1648 les caprices du costume ne recevaient plus le nom d'un particulier, les nouveautés de la mode l'empruntaient aux événements publics, et tour à tour, on les vit à *la Fronde*, à *la paille*, *au papier*, dont la durée de quelques jours mit pendant plusieurs mois le ruban blanc en faveur. Louis XIV sorti de l'enfance allait bientôt fixer tous les regards; le règne des lions de son genre était passé lorsque Candale disparut. Parmi les costumes masculins de notre planche, les n^{os} 1, 2 et 5 appartiennent au règne de Montauron, puisqu'ils sont de 1646. — Le n^o 6, qui est de 1660, est encore l'expression du débraillé dont Candale fut le principal instigateur (on avait dit : *les chausses à la Candale*), exagérant le raccourci du pourpoint et baissant tellement la ceinture du haut-de-chausses pour laisser voir le flot du linge tout autour

du corps, que les enfants des rues poursuivaient les élégants en leur criant : « Monsieur, vous perdez vos chausses! »

N° 1.

Chapeau haut, légèrement conique, à fond tronqué; bords droits peu larges, cordon d'or et plumes tombantes. Col en très petit rabat. Pourpoint raccourci de manière à laisser voir tout autour, à la hauteur de la ceinture, une zone de linge; manche ouverte pour la même exhibition de la chemise; l'ample manchette bouillonnée à deux rangs est liée par un ruban de velours. Hauts-de-chausses en pantalons plus courts que les précédents, garni à la ceinture et par le bas de ces rangées de rubans auxquels on donnait le nom de *galants*. Bas de soie d'Angleterre, selon l'exigence de la mode qui ne les voulait plus de Naples ou de Milan. Manteau peu long, drapé sur l'un des bras, selon l'habitude.

En raison des prescriptions de l'édit de 1644, toute dentelle avait disparu du collet et des manchettes; cet édit les défendait également pour les bas à botter; mais on avait éludé la défense en renonçant au nom de bas à botter et en reprenant celui de *canons* pour cette pièce du vêtement, que l'on put alors, légitimement, garnir de dentelles. Les anciens canons, dont l'idée première s'était produite sous Charles IX, avaient été des genouillères de linge qui couvraient le genou; sous Louis XIII le bas à botter garnissait de sa dentelle le revers abaissé de la botte. La *botte mignonne*, comme on appelait de son temps celle représentée, fut d'une autre figure; elle n'atteignait pas à la hauteur des mollets, sa tige non renversée s'épanouissait largement en formant bec en avant et en arrière; on conservait à cet épanouissement le nom de genouillère et on le garnissait d'un double et même d'un triple rang de batiste ou de toile de Hollande que l'on enrichit bientôt de point de Gênes. Le rond de botte offrait ainsi l'apparence de larges manchettes. Cette botte singulière avait de longs pieds, à bout carré, d'une longueur telle que l'on put raconter « que l'on y ficha une fois un clou à quelqu'un dans le bout, cependant qu'il était attentif à quelque entretien, en telle façon qu'il demeura cloué au plancher. » L'auteur des *Lois de la galanterie française*, qui rapporte le fait en défendant cette mode, ajoute, pour en montrer l'avantage : « que si le pied eust été jusqu'au bout de la botte, le clou eust pu le percer de part en part. »

On conservait le large surpied; le talon de la botte était haut, de couleur rouge. La mode voulait que les éperons fussent d'argent massif, et de plus que leur façon changeât fréquemment.

N° 5.

Costume de même coupe, de couleurs variées. Le manteau à manches, également posé sur les deux épaules prend ici l'allure d'une casaque militaire; les coutures et la bordure sont richement passémentées. L'épée est supportée par un baudrier couvert de broderies orfévrées.

N° 2.

On conservait aux pages les grègues et trousses à la mode du seizième siècle. Leurs grègues étaient d'une telle exiguité, que c'est à leur propos et à ce moment que fut introduit dans la langue le mot de *culottes*. On peut voir ici comment avec les rubans des galants on figurait en ce costume le haut-de-chausses bouffant et écourté du temps d'Henri IV. Le riche baudrier, le bas de soie, la botte mignonne rajeunissaient cet ajustement qui, malgré le manteau écourté, du temps d'Henri III, mais jeté sur une seule épaule, se trouvait en harmonie avec les choses du moment.

La mode des cheveux longs se perpétuait; elle avait failli changer en 1645, où pas mal de gens se firent tondre « pour faire honneur aux Suédois, » mais cela n'eut pas de suite, peut-être par la crainte qu'on

eut de ressembler aux *Têtes-rondes* de l'Angleterre. On portait la moustache à coquille, celle dont on bouclait les pointes à l'aide de la *bigotère*, de l'espagnol *bigotera*, qui était un petit instrument au moyen duquel on pinçait les moustaches pour qu'elles prissent, pendant le sommeil, le pli qu'on voulait leur donner. « Le soir on en bridait son museau. »

N° 3 et 4. — *La maréchale de Guébriant et sa nièce.*

La robe était tenue très décolletée; on y joignait, pour la ville ou pour le négligé, des fichus blancs ou mouchoirs de cou, qui conduisirent aux grands cols rabattus en façon de pèlerine. Ces mouchoirs de cou étaient d'abord en batiste, ainsi que la large manchette en rebras. Cette sévérité élégante ne pouvait suffire longtemps. Anne d'Autriche qui affectionnait le col en pèlerine y mit une garniture de dentelle, puis on le fit tout en guipure, et l'usage du point coupé s'en trouva insensiblement rétabli. M^{me} de Guébriant paraît, ainsi qu'Anne d'Autriche, n'avoir pas quitté le deuil pendant tout le temps de son veuvage, puisque en 1646, trois ans après la mort de son mari, elle est représentée vêtue de noir, et avec la pointe et la mante de la veuve. Cette dame porte une croix pectorale, et, pendue à sa ceinture, une montre. Ses vêtements sévères ne paraissent décorés que de la chiche brodure en bisette de soie que le cardinal avait octroyée aux vêtements des femmes, et que l'on flétrit alors du nom de *gueuse*. Pour en relever un peu le méchant effet, sur un costume noir, par exemple, on y combinait du jais; avec d'autres couleurs, on y mêlait des perles vraies ou fausses. On venait de trouver le moyen de colorer le cristal, et de fournir à bon marché « les pierreries du Temple » : c'était le nom du quartier où l'on fabriquait des émeraudes, rubis et topazes qui faisaient illusion.

Le costume de M^{lle} de Guébriant ne diffère de celui de sa tante que par ses couleurs et chamarrures, et aussi par l'absence de la pointe et de la mante de la veuve.

N° 6. — *Louis XIV en 1660 et en 1670.*

Le costume porté ici par le roi se trouve plaisamment décrit par Pierrot, dans le Don Juan de Molière, « Que d'histoires et d'engingorniaux boutent ces messieurs-là les courtisans!... Ils ont des chemises qui ont des manches où j'entrerions tout brandis, toi et moi. En lieu d'haut-de-chausses, ils portent une garde-robe aussi large que d'ici à Paques; en lieu de pourpoint, de petites brassières qui ne leur viennent pas jusqu'au brichet (creux de l'estomac), et en lieu de rabat, un grand mouchoir de cou à réseau avec quatre grosses houppes qui leur pendent sur l'estomac. Ils ont itou d'autres petits rabats au bout des bras, et de grands entonnnoirs de passément aux jambes, et parmi tout ça tant de rubans, tant de rubans, que c'est une vraie pitié; n'y a pas jusqu'aux souliers qui n'en soient tout farcis depuis un bout jusqu'à l'autre, et ils sont faits d'une façon que je me romprais le cou avec. »

Le haut-de-chausses en forme de cotillon, que l'on appela la *rhingrave*, est la principale nouveauté du costume de cette époque. On a le témoignage certain qu'un gentilhomme anglais la porta dans son pays à la fin de 1658. La mode en vint d'un comte de Salm, décoré du titre de rhingrave, agent en France du gouvernement des Provinces-Unies, qui fréquentait assidûment le palais du Luxembourg. Elle gagna promptement la cour, la ville et l'étranger.

La rhingrave était une ample culotte en jupon tombant droit; la doublure se nouait autour des genoux par un cordon dans une coulisse. La même coulisse servait à assujettir les canons, tant que leur usage persista. On avait cessé de se chausser de bottes dans le costume habillé.



FRANCE XVII^E SIECLE

FRANCE XVIITH CENTY

FRANKREICH XVII^{TES} JAHR



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Jauvin lith

Le pourpoint justifiait l'épithète de *brassières* que lui donne Molière. Ce vêtement n'avait pas seulement perdu la moitié de son corsage, mais les deux tiers des manches avaient été supprimées. Elles finissaient bien au-dessus du coude. Le reste fut pour la chemise, triomphant sur les bras comme sur le buste de tout l'écourtement subi par le pourpoint, et de l'abaissement à la hauteur des hanches de la ceinture de la rhingrave. Pour obvier aux inconvénients d'une telle exhibition de linge de corps qui exposait aux rhumes, on se garnissait par-dessous d'une camisole et d'une seconde chemise.

Avec sa chevelure longue et naturelle, ce n'est qu'en 1673 que Louis XIV prit la perruque. Il avait agrandi le collet en rabat et y avait joint la cravate dont les bouts pendaient sur le pourpoint. On donnait le nom de *jabot* au bouillon de chemise que dégageait l'ouverture de ce dernier vêtement. Ce jabot, qu'il fallait toujours voir avec ses ornements de dentelle, rappelait la poche où s'arrêtent les aliments avant de passer dans l'estomac des oiseaux; de là son nom emprunté au genre volatile, comme l'était l'expression figurée de *petite-oie*, servant à désigner le cordon et les aiguillettes du temps de Montauron, et qui proprement veut dire : l'abatis qu'on ôte de l'oie pour la mettre à la broche.

Les rubans et la dentelle composaient l'ornementation de cet habillement efféminé. Les rabats, prolongés à plaisir, les poignets des chemises, les canons et jusqu'aux nœuds de souliers furent en point-coupé. Les deux et quelquefois quatre longues ailes s'échappant d'une rosette que l'on voit aux chaussures étaient de dentelles et montées sur du fil de fer. Parfois on ornait de rubans les côtés de l'empeigne. Ces souliers étaient de la façon de Lestrange, cet illustre cordonnier qui fut gratifié d'armoiries, dont le portrait eut sa place dans une galerie des hommes célèbres composée par Louis XIV, et qui, avant d'être connu du roi et sans avoir pris sa mesure, lui avait fait tenir une paire de souliers si magnifiques et lui allant si bien qu'ils furent ceux de ses noces.

On assujettissait, comme du galon, des dentelles étroites sur les coutures du pourpoint, de la rhingrave et encore du manteau. Quant aux rubans, accompagnés d'une infinité d'aiguillettes, on en garnissait la ceinture et les côtés de la rhingrave. Notre n° 6 en fait voir en touffes aux côtés de ce jupon. Le n° 8 en montre en fraises, au bas de la dentelle de ce même jupon. On les voit de même aux manchettes et encore au prolongement en dentelle de la manche du pourpoint. Enfin, sur la manche de la chemise, les rubans sont noués en boucles, et sur la chaussure, n° 8, se voient en coque, avec les larges ailes du cou-de-pied. Le chapeau, bas de forme et emplumé, avait aussi son cordon enjolivé d'un nœud de rubans.

La rhingrave de 1670 annonce le raccourcissement dont elle fut

l'objet lorsque les canons ne furent plus qu'une attache servant à faire tenir les bas qui montaient au-dessus du genou. Une ample dentelle, qui semble avoir été fixée aux deux côtés de la jarretière, remplaçait alors le prolongement en entonnoir des canons.

Louis XIV est représenté sans l'épée, en 1660. On s'était déshabitué du port de cette arme depuis la fin des troubles. Reprise et gardée malgré les fréquentes exécutions de police qui suivirent ce temps, l'épée était rentrée dans les mœurs en 1670. On la portait au bout d'un long et large baudrier frangé et bordé de soie.

Le premier des costumes de Louis XIV, qui, en 1660, n'avait encore que vingt-deux ans, se ressent de l'influence de Mazarin et de ses lois somptuaires : il ne s'y trouve aucune des garnitures d'or ou d'argent, qu'à l'exemple de son prédécesseur, le cardinal avait interdites. Le roi, qui devait continuer à maintenir cette défense pour la généralité de ses sujets, s'en affranchit dès 1664 en déclarant que l'usage du brocart et des passements n'appartiendrait qu'à lui, aux princes de sa famille, et à ceux de ses sujets à qui il lui plairait d'en donner la permission. Le nombre de ceux qui recevaient cette faveur était déterminé, et elle était l'objet d'un brevet. L'habit qui ne se pouvait porter qu'en vertu d'un brevet signé de la main du roi, le *justaucorps à brevet*, était bleu, doublé de rouge, brodé d'un dessin magnifique, or avec un peu d'argent. Sans être bleus, le pourpoint et la rhingrave passémentés d'or de Louis XIV, en 1670, se ressentent de ce luxe.

A partir de 1670, l'habit militaire, où le pourpoint fut remplacé par le justaucorps et la veste, prit insensiblement le dessus.

N° 7. — Marie-Thérèse d'Autriche, 1660.

Corsage fermé, robe très décolletée, encolure garnie de linon ou de gaze où s'étale le grand collier de perles et de pierres; chamarrure de même sorte le long du busc. Manche de la robe tenue fort courte, large manche de lingerie divisée en deux étages se terminant en manchette, presque au milieu de l'avant-bras, au-dessus des gants demi-longs, ornés d'un nœud de rubans. Les galants ou les *faveurs*, car les nœuds de ruban à l'usage des femmes portaient ces deux noms, se voient à la ceinture, faisant le tour de la taille et recouvrant la naissance de la jupe ou plutôt du *manteau*, car tel était le nom de la jupe retroussée, se prolongeant en une queue dont la mesure était déterminée par la qualité des personnes. C'est une suite de nœuds de rubans qui garnit la bordure de ce manteau de cour. C'est encore un nœud de même sorte qui se trouve à la manche de la robe, et ce sont des rubans en fraise qui se montrent dans la lingerie; enfin c'est encore ce simple ruban uni qui fait la parure de la chevelure. Marie-Thérèse qui affectionnait beaucoup les perles en mélangeait à ses rubans, avec une prodigalité et, tout à la fois, une discrétion du meilleur goût.

Figures tirées du portefeuille de Gaignères, Cabinet des estampes, Bibl. Nat.

Voir pour le texte : M. Quicherat, Histoire du costume en France.